

La santé dans le budget 2010-2011

Les Québécois sont invités à payer... pour des services moins accessibles

Québec, le 30 mars 2010 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) déplore que le gouvernement ait décidé d'introduire dans le système de santé une logique de consommation et de production qui ne devrait pas avoir sa place lorsqu'il est question de services qui n'ont rien d'accessoire.

« En imposant une contribution santé annuelle dès juillet 2010 et éventuellement une franchise applicable sur chaque consultation médicale, le gouvernement choisit d'introduire des mesures fiscales que nous estimons régressives et inéquitables. Ainsi, en imposant des tarifs pour l'accès aux soins de santé indépendamment des revenus, il fait porter un poids beaucoup plus lourd aux couches moins fortunées de la société », affirme Dominique Verreault, présidente de l'APTS. De la même façon, en augmentant progressivement les tarifs d'électricité du bloc patrimonial à compter de 2014, le gouvernement ne se soucie pas de l'impact d'une telle mesure pour les gens qui peinent à boucler leur budget.

À l'inverse de ces politiques fiscales régressives, le ministre aurait dû privilégier une approche redistributive en instaurant un quatrième palier d'imposition. Un tel ajout visant les particuliers à très hauts revenus aurait rapporté 950 M\$ au gouvernement tout en renforçant le caractère progressif de notre régime fiscal.

Le budget est truffé de notions qui relèvent davantage d'une approche de gestion productiviste; on s'inspire d'une logique de rationalisation comme sur les chaînes de montage industriel. C'est ce que le ministre de la Santé et des Services sociaux appelle l'approche *lean* qui a connu de belles heures en Angleterre où ses effets pervers sont déjà évidents. Le monde de la santé ne se reconnaît pas dans ce discours qui évacue l'humain qui devrait pourtant être au cœur des préoccupations des décideurs du réseau de la santé.

En matière de contrôle des dépenses, le ministre Bachand choisit d'abolir 28 organismes, notamment la Commission de l'équité salariale – dont les responsabilités seront transférées à la Commission des droits de la personne. De plus, le personnel administratif du secteur de la santé sera soumis, à l'instar de la fonction publique, à la politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. La réduction de ces ressources de soutien risque fort d'entraîner un transfert des tâches administratives vers le personnel clinique déjà surchargé.

Au final, deux mesures fiscales mises de l'avant par le ministre, tout intéressantes qu'elles soient, s'avèrent insuffisantes puisque bien en deçà des attentes et des besoins de refinancement des services publics.

« D'une part, le ministre choisit avec raison d'augmenter les contributions des sociétés minières. Cependant, cette hausse s'avère insuffisante puisqu'elle ne rapportera que 32 M\$ au trésor public en 2010. En exigeant de ces sociétés des redevances adéquates sur le minerai extrait, il aurait été possible de générer un revenu supplémentaire de 300 M\$.

Une révision analogue de l'impôt des institutions financières permettrait d'aller chercher un autre 300 M\$ plutôt que les 112 M\$ prévus par le budget Bachand. Considérant les profits record des banques et leur responsabilité dans la crise financière, une telle révision aurait été largement justifiée », affirme la présidente de l'APTS.

À propos de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 27 000 personnes, occupant des postes professionnels et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont des technologistes médicales, des technologues en radiologie, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des thérapeutes en réadaptation physique, des travailleurs sociaux, des psychologues, des techniciennes en diététique et des diététistes.

L'APTS est membre du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), un regroupement de 265 000 personnes syndiquées des secteurs public et parapublic, lui-même partie prenante du Front commun de 475 000 personnes qui mène actuellement les négociations pour le renouvellement de leurs conventions collectives.

– 30 –

Pour information :
Chantal Mantha
Conseillère en communication et relations publiques
514 236-9287